

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2015

Réception par le Prefet : 20/10/2015

Publication : 23/10/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2015-7-2-1

Séance du vendredi 16 octobre 2015

CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION 2007/2013 DEPARTEMENT GENIE THERMIQUE ET ENERGIE - IUT DE COLMAR PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE LA SUBVENTION ET DEROGATION AU REGLEMENT FINANCIER POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU la délibération n°CP-2011-7-2-6 de la Commission Permanente du 8 juillet 2011 accordant une subvention d'investissement de 900 000 € à la Ville de Colmar pour la construction du 6^{ème} département « Génie Thermique et Energie » à l'IUT de Colmar,
- VU la délibération n°CP-2014-11-2-3 de la Commission Permanente du 18 décembre 2014 relative à la prolongation de la durée de validité de la subvention d'investissement pour la construction du 6^{ème} département « Génie Thermique et Energie » à l'IUT de Colmar,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-2-1 du 19 février 2015 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de proroger le délai de validité de la subvention d'investissement de 900 000 € accordée par le Département à la Ville de Colmar pour la construction du 6^{ème} département « Génie Thermique et Energie » de l'IUT de Colmar jusqu'au 9 décembre 2020, pour permettre à la Ville de Colmar de fournir au Département, dès résolution du litige qui l'oppose au maître d'œuvre et le règlement des honoraires restants, le bilan général et définitif de l'opération ainsi que l'attestation d'accessibilité prévus par la convention du 9 décembre 2011,
- Décide de déroger au règlement financier du Département afin de modifier les conditions de versement de la subvention départementale, prévues par la convention du 9 décembre 2011, et autorise le versement du solde, soit un montant maximal de 270 000 €, au vu du projet de bilan général de l'opération transmis par la Ville de Colmar,
- Approuve l'avenant n°2 à la convention du 9 décembre 2011 y afférent, ci-joint, et autorise le Président du Conseil départemental à le signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions